

## nos contributions



© photo D.R.

**Ce dossier est consacré à la deuxième session du synode sur la famille qui aura lieu à Rome en octobre prochain. Pour le Pape François, l'objectif est de permettre à notre Eglise de mieux répondre aux multiples défis des familles, grâce à la force de l'Évangile. Dans les pages suivantes, vous trouverez des extraits des contributions que notre pôle missionnaire de Bussy-Lagny a rédigé en vue du synode.**

## Les enjeux du synode d'octobre 2015

Par Dominique Fontaine

La première session d'octobre dernier a permis de regarder les situations et questions multiples de par le monde. Comment accompagner les familles en souffrance qui vivent de multiples formes de précarité ? Comment mieux préparer les couples au mariage et les accompagner ensuite ? Comment mieux accueillir et accompagner les familles séparées et divorcées ? Comment trouver la juste attitude envers les couples homosexuels ?

En octobre, certains évêques du synode ont dit qu'il ne fallait rien changer à la dis-

cipline de l'Eglise. Depuis lors, quelques cardinaux ont redit cette position haut et fort. D'autres évêques souhaitent, tout en maintenant la conception catholique du mariage, que l'Eglise change, pour avoir une attitude bienveillante et accueillante qui n'exclut personne.

Le Pape François insiste beaucoup sur la miséricorde, c'est son maître mot. Il vient de lancer pour l'année prochaine un jubilé de la miséricorde. Une manière de dire aux catholiques et aux évêques délégués au synode d'octobre prochain : " Mettez en prio-

rité la miséricorde sur la discipline."

Il a demandé à tous les catholiques qui le souhaitent de s'exprimer par écrit et de faire des propositions pour le synode. C'est inédit dans l'histoire de l'Eglise catholique. Notre évêque a relayé l'appel du pape. Dans notre pôle de Bussy-Lagny, des chrétiens ont écrit, personnellement ou en groupe. Leurs contributions ont été envoyées au diocèse. Le groupe Regain par exemple a consacré 3 réunions pour écrire sa contribution, qui est remarquable, vous allez le voir. ●

### Une lettre du pape François aux familles

Chères familles,

Je me présente au seuil de votre maison pour vous parler du Synode des Evêques convoqué pour discuter sur le thème « Les défis pastoraux de la famille dans le contexte de l'évangélisation ». Aujourd'hui, en effet, l'Eglise est appelée à annoncer l'Évangile en affrontant aussi les nouvelles urgences pastorales qui concernent la famille.

Ce rendez-vous important implique le Peuple de Dieu tout entier, évêques, prêtres, personnes consacrées et fidèles laïcs des Eglises particulières du monde entier, qui participent activement à sa préparation par des suggestions



concrètes et par l'apport indispensable de la prière. Le soutien de la prière est plus que jamais nécessaire et significatif spécialement de votre part, chères familles. En effet, cette Assemblée synodale vous est consacrée d'une façon particulière, à votre vocation et à votre mission dans l'Eglise et dans la société,

aux problèmes du mariage, de la vie familiale, de l'éducation des enfants, et au rôle des familles dans la mission de l'Eglise. Par conséquent, je vous demande de prier intensément l'Esprit Saint, afin qu'il éclaire les Pères synodaux et qu'il les guide dans leur tâche exigeante. Prions donc tous ensemble pour que, à travers ces événements, l'Eglise accomplisse un véritable chemin de discernement et qu'elle prenne les moyens pastoraux adaptés pour aider les familles à affronter les défis actuels avec la lumière et la force qui viennent de l'Évangile. ●

## L'accès aux sacrements pour les divorcés remariés

Le groupe Regain permet à des personnes séparées, divorcées ou divorcées remariées de se retrouver, de partager leur souffrance et leur chemin de reconstruction, de relire leur histoire, avec toujours un partage de la Parole de Dieu et un temps de prière à chaque rencontre. Propositions en réponse au questionnaire du synode par le groupe Regain qui a consacré trois réunions à l'écriture de cette contribution au synode, dont il attend beaucoup.



© photo D.R.

**Les enfants et la transmission de la foi**

Notre groupe s'est focalisé d'abord sur les enfants du divorce : les grands oubliés ! En effet, si la blessure causée aux enfants par un divorce est reconnue et prise en considération sur le plan psychologique, qu'en est-il de la blessure de l'âme ? Nous avons voulu recueillir le témoignage d'enfants concernés. Mission impossible ! Aucun enfant n'a voulu parler ou écrire, à l'exception d'une enfant de 13 ans qui, sachant que peut-être son écrit serait lu par le Pape François, a bien voulu livrer ces quelques mots : « le divorce, un petit mot de 7 lettres mais pour un enfant, c'est un grand mot, qui cache une grande douleur » (voir ci-après). Cette douleur est, elle, enfouie si profondément en eux-mêmes qu'ils ne veulent pas la faire resurgir ? Sont-ils encore en pleine turbulences malgré les années ? Et l'Eglise pour ces enfants a été... absente. Mais aujourd'hui, grâce au Synode, un jour nouveau se lève, plein d'espérance !

**Nos propositions**

Ne pas stigmatiser ces enfants, ni les oublier.

Proposer des groupes de parole aux parents divorcés.

Proposer des temps de rencontres ludiques aux enfants de familles recomposées.

Des rencontres avec un prêtre, qui pourraient permettre aux enfants d'exprimer leur souffrance.

Intégrer dans les prières communautaires des prières pour ces enfants et leurs parents.

Dans le projet pastoral de notre paroisse, nous envisageons la création d'une Maison des familles sur l'Esplanade des religions, où des familles de toutes religions et de toutes conditions pourront se retrouver pour des activités de convivialité et d'aide à la parentalité.

**Les personnes divorcées**

Notre réflexion commence sur la notion de faute liée au divorce et au remariage. Nous proposons d'envisager le divorce d'abord comme un échec, avant de parler de faute. Divorcer c'est parfois s'accorder de moins souffrir, c'est parfois rendre à l'autre une liberté qu'il revendique, c'est presque pour tous la souffrance de n'avoir pu honorer son engagement. Pour préserver la dignité humaine, on ne peut pas tout accepter au nom d'un mariage chrétien (violences physiques ou morales vis-à-vis du conjoint ou des enfants). Alors, c'est un autre chemin de souffrance qui commence et qui peut se transformer, pour certains, grâce à des groupes comme le

nôtre, en chemin de foi et d'espérance. Notre groupe accueille avec bienveillance et respect, toujours en présence d'un prêtre, la tristesse, la colère, le désespoir et jusqu'à l'anéantissement de ses membres. Que de larmes coulent au cours de nos rencontres !

C'est dans l'image du Christ tombant sous le poids de sa croix et qui se relève que certains ont pu puiser leur force. C'est par l'amour, la compassion et la miséricorde de Dieu que nous avançons vers l'apaisement et, à terme, le pardon. Ce chemin, nous l'appelons chemin de réconciliation, plutôt que chemin de pénitence qui nous enfonce dans la culpabilité.

La vie maritale d'une personne ne peut pas être effacée, la responsabilité prise lors du premier engagement perdue vis-à-vis de l'ex-conjoint et des enfants. Il n'est pas question d'un reniement. Il n'est pas rare qu'une fois la tempête passée, des ex-conjoints puissent retrouver le chemin de l'entente et de l'assistance qu'ils s'étaient promises. Certaines personnes de notre groupe peuvent en témoigner.

Le divorce peut être également un chemin de conversion et de foi, et d'une plus grande pratique dominicale.

**Nos propositions**

Créer des groupes de paroles, d'écoute.

Faire connaître les sessions, les retraites, les lieux de ressourcement, les parcours spirituels.

Inviter les prêtres à évoquer des thèmes comme la faute, le pardon, l'espérance.

Faire participer les paroissiens divorcés à toutes les activités et responsabilités de l'Eglise.

# Le synode sur la famille

## Les personnes divorcées-remariées

Aimer à nouveau, est-ce un péché ? Nous reconstruisons notre vie avec amour et respect lors d'un nouveau mariage. Un nouvel amour peut être plus fort, plus réfléchi que le premier, plus grand même, et il comporte l'acceptation des enfants du conjoint. Ce nouvel amour pourrait-il être reconnu par Dieu comme une nouvelle chance, tandis que l'Eglise le refuse ? Quelle est donc cette faute que rien ne peut laver ? Comment Jésus réagirait-il, s'il revenait physiquement parmi nous ? L'Eglise sanctionne cette faute par l'impossibilité d'accéder aux sacrements.

### L'eucharistie source et sommet de la vie ecclésiale

L'Eglise reconnaît à chaque célébration que nous sommes tous pécheurs. Les divorcés-remariés le sont-ils plus que les autres ? Qu'a fait Jésus lorsqu'il rompit le pain ? « Ceci est mon corps, livré pour vous ». Qui est ce vous ? A-t-il sélectionné des personnes en particulier ? Combien de paroissiens divorcés-remariés désertent nos églises, ne supportant plus la souffrance de rester et d'entendre la parole : « Heureux les invités au repas du Seigneur », car ils savent qu'ils n'y sont pas invités.

#### Nos propositions

Que l'Eglise permette aux personnes divorcées-remariées qui le souhaitent de cheminer en participant à des rencontres spécifiques, en groupe et individuelles, afin que chacun puisse

retrouver la paix et n'entretienne plus de rancœur envers son conjoint précédent. Après un temps de cheminement vers la réconciliation, un prêtre, en communion avec l'Evêque, pourrait donner l'accès à l'Eucharistie.



### Le sacrement de la réconciliation

Les divorcés-remariés sont des personnes comme les autres et, comme les autres, et même plus que les autres, ils ont besoin de se confesser et d'obtenir le pardon de Dieu dans le sacrement de réconciliation. Or ce soutien du sacrement de réconciliation leur est refusé, et cela jusqu'à la fin de leur vie ...

#### Nos propositions

Que le chemin de réconciliation proposé pour l'Eucharistie leur permette d'accéder aussi au sacrement de réconciliation.

### Le sacrement des malades

Parmi nos proches, des personnes divorcées-remariées sont très malades. Selon la loi de l'Eglise, ils n'ont pas le droit, là encore, de recevoir le sacrement des malades. Où est la miséricorde de l'Eglise ? Est-ce que l'Eglise n'inflige pas une blessure immense

au Corps du Christ que de refuser ce sacrement à quelqu'un qui a voulu simplement « aimer » ?

#### Nos propositions

Que le sacrement des malades, si important pour permettre aux malades de retrouver la paix, ne soit refusé à personne, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la loi de l'Eglise.

### Le baptême

Un catéchumène ne peut être baptisé s'il vit avec une personne divorcée ou s'il est lui-même divorcé vivant avec un nouveau conjoint. Or les catéchumènes ont une expérience de Dieu et du Christ qui les bouleverse et qui transforme profondément leur vie. Beaucoup ont vécu des épreuves familiales et matrimoniales. Les bloquer au seuil du baptême est pour eux incompréhensible. Cette attitude est en totale contradiction avec l'attitude du Dieu miséricordieux qu'ils viennent de découvrir. Il y a là pour certains, et en particulier pour leurs accompagnateurs du catéchuménat, un vrai scandale.

#### Nos propositions

Nous souhaitons que, tout en expliquant aux catéchumènes que leur situation matrimoniale ne correspond pas à la vision chrétienne du mariage, l'Eglise les accueille avec joie et leur ouvre le baptême et les autres sacrements de l'initiation chrétienne. A partir de là, on peut leur proposer un chemin pédagogique de réconciliation du même ordre que pour les baptisés qui sont divorcés remariés.

## Témoignage

### d'une jeune fille de 13 ans - "Ma vie est détruite depuis que mes parents ont divorcé."

« A partir de mes 6 ans, mes parents ont commencé à se disputer. C'était très douloureux pour moi qui ne pouvais rien faire du haut de mes 6 ans. Vers mes 7 ou 8 ans le divorce a été prononcé. Mon père est parti. J'ai beaucoup souffert et je souffre encore. J'ai aujourd'hui 13 ans et je vis en garde partagée. Un divorce c'est une rupture pour les parents, c'est un traumatisme pour les enfants. Quand mon père s'est réengagé, je me suis sentie trahie car j'ai appris qu'elle allait s'installer chez moi et mon père. Et cela ne se passe pas bien... je ne l'aime pas et je ne l'aimerai jamais, malgré tous mes efforts.

Quand mes parents ont divorcé, je me suis sentie trahie par Jésus. Pourquoi avait-il laissé mes parents et moi dans cette tristesse ? Pourquoi avait-il laissé mes parents perdre leur amour l'un pour l'autre ?

Et le jour où mon père a retrouvé une copine, je me suis sentie encore plus trahie par Jésus, car je pensais que mes parents pourraient peut-être se remettre ensemble. Pourquoi Jésus ne m'avait-il pas aidée ? Pourquoi m'avait-il fait souffrir encore plus ? Est-ce qu'il m'aimait vraiment ? Voulait-il mon bonheur ou mon malheur ? Pendant le divorce, mes parents ont-ils pensé à moi ?

Je sais que beaucoup d'autres personnes souffrent comme moi ; alors avec mon témoignage j'espère que des personnes pourront comprendre notre souffrance et peut-être nous aider. »



## Accompagner les personnes "cabossées"

Des catholiques de Bussy et de Lagny ont apporté leur contribution aux questions posées par le synode sur la famille. Chacun a pointé les sujets en fonction de ses préoccupations, de ses souffrances. Patchwork de quelques citations.



« Comment faire pour que les jeunes confrontés aux réalités familiales ne se sentent pas différents, blessés, jugés ou rejetés ? », « Il faudrait que les personnes qui sont hors des critères de l'Eglise, ne sentent pas la réprobation. », « L'Eglise doit accueillir et accompagner les personnes cabossées dans leur vie conjugale ou affective. Elles ont beaucoup à apporter à l'Eglise. », « Proposer des itinéraires spirituels, promouvoir le respect et la compréhension de l'autre. »  
 « Pour être crédibles auprès des personnes éloignées, nous devons bannir l'esprit de clan et de supériorité, et donner une image accueillante de la vie familiale, sans donner des leçons. », « La communauté chrétienne est la première médiatrice dans le chemin de foi des séparés de l'Eglise, en leur permettant de prendre pleinement leur place dans la vie de la communauté. », « Notre vie est un chemin que nous tapissons d'erreurs, et pourtant nous continuons à avancer. », « Il ne doit pas y avoir de portes fermées. La solution de la communion spirituelle nous apparaît comme un compromis peu satisfaisant. »

### Accepter que les autres aient des voies différentes

« Pour tous ceux qui sont border line, l'Eglise doit être la plus ouverte et la plus tolérante possible. Nous devons accepter que d'autres aient des voies différentes des nôtres. », « La non-communion des uns peut bouleverser les autres, nous

sommes donnés mystérieusement les uns aux autres. », « Si l'Eglise autorise la communion spirituelle, pourquoi ne pas permettre l'Eucharistie ? Combien de temps encore va-t-il falloir répondre aux divorcés remariés qu'ils ont toute leur place dans l'Eglise, en les privant du sacrement de l'Eucharistie ? », « Une fois apaisés, ils doivent pouvoir communier, en particulier vis-à-vis des enfants. », « Trop condamner les actions des parents peut amener les enfants à quitter eux aussi l'Eglise. »

« Pourquoi les personnes divorcées qui ont subi le départ de leur conjoint n'ont-elles pas le droit de reconstruire un couple ? Cette sentence les éloigne à jamais de l'Eglise. »

### Couples abandonnés

« Investir les espaces politiques et sociaux pour promouvoir le respect de toute vie. », « Trop de couples sont abandonnés, livrés à eux-mêmes. L'Eglise doit leur apprendre à accueillir l'inattendu, et les accompagner dans ces épreuves. Eduquer et accompagner à une parentalité responsable ». Grâce à la réflexion du synode, l'équipe de préparation au mariage va proposer une nouvelle rencontre aux jeunes couples pour parler de ce que leur mariage a changé dans leur vie. « L'Eglise peut indiquer une approche du mariage comme règle de référence, mais elle doit éviter que des personnes en situation particulière se sentent exclues : de toutes façons, mes pratiques sont condamnées par l'Eglise donc je n'y ai plus ma place ». « En reconnaissant les formes civiles d'union entre un homme et une femme, et la présence d'enfant, l'Eglise peut les accueillir, les accompagner vers l'approfondissement de leur union et les guider vers le mariage sacramentel. En négligeant la réalité de l'union civile, l'Eglise nie la réalité humaine d'une union vécue par les parents et les enfants. En

ignorant au moment d'une demande de sacrement, la réalité de ces unions civiles rompues entre baptisés, l'Eglise crée des différences de traitement dans l'accès aux sacrements, incompréhensibles voire révoltantes. », « Ne pourrait-on pas inclure la notion d'union religieuse, à côté du mariage sacramentel ? »

### Les personnes homosexuelles sont obligées de se cacher

« Des personnes homosexuelles souhaitent faire partie à part entière de l'Eglise, alors que leur union est sous le signe de l'amour, de la fidélité, de l'engagement et de la fécondité par l'ouverture aux autres. Aujourd'hui, ces personnes sont obligées de se cacher, de se taire. Les familles aussi se taisent et craignent d'être montrées du doigt. Malgré l'incompatibilité avec le mariage sacramentel, la reconnaissance passe par l'acceptation du couple homosexuel. », « Les personnes ressentant une tendance homosexuelle et la vivant dans la discrétion doivent être accueillies sans discrimination. Il convient seulement d'éviter tout ce qui pourrait conduire à une reconnaissance des unions entre personnes d'un même sexe. », « Les homosexuels doivent avoir leur place dans la communauté, comme tous les autres chrétiens, mais aussi reconnaître que le sacrement du mariage ne leur est pas destiné. »  
 « Les familles chrétiennes doivent prendre davantage leur part à la construction d'une société plus ouverte et accueillante, en se gardant de la tentation d'un repli communautaire qui appauvrit le regard sur la société. Cœuvrons pour être une part du Royaume de Dieu parmi les hommes, pour témoigner des valeurs de l'Evangile. »

Marie-José Fournier